

DEPARTEMENT  
MEUSE



République Française

COMMUNE DE VIGNOT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

**Séance du 19 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de VIGNOT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Vignot, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Nicolas MILLOT, le Maire ;

**Sont présents :**

Mesdames : **Annick REINBOLT, Madeleine LECLERC, Marylène JUSNOT, Nadège VINGERT, Laura LOUIS;**

Messieurs : **Nicolas MILLOT, David SINAMA-POUJOLLE, Ludovic MACHEBOEUF, Alexandre LE MARQUAND, Lucien SCHEUER, Joriss QUENNOUELLE, David PEYRONNET ;**

Absent :

Absents excusés : **Karine LANG, Fabrice GÉRARDIN, Sonia MARTIN**

Procurations: **Karine LANG donne procuration à David SINAMA-POUJOLLE, Sonia MARTIN donne procuration à Nicolas MILLOT**

Nombre de membres en exercice :	15
Présents :	12
Représentés :	2
Votants :	14
Absents :	3

**Date de l'avis de convocation et  
De son affichage : 12/12/2022**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20H05

Nombre de personne dans l'assemblée :

*Le Maire certifie avoir affiché les extraits des délibérations de cette séance sur le panneau d'affichage de la Mairie le 21 décembre 2022. Ceux-ci ont été transmis au Contrôle de Légalité le 20 décembre 2022.*

---

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de la nomination de **M. David SINAMA-POUJOLLE** comme secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

---

- Annulation de la délibération portant sur le partage de la taxe d'aménagement et le reversement de la part communale à la Codecom Commercy-Void-Vaucouleurs,
- Questions diverses.

**N° 2022-094 \*\*\* ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET LE REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMMERCY-VOID-VAUCOULEURS\*\*\***

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-084 votée en date du 14 novembre 2022 pour le transfert de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.

En effet, la Loi de Finances 2022 avait rendu obligatoire le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leurs EPCI à fiscalité propre, par une délibération concordante devant être prise avant la fin de l'année ou à défaut, cette dernière aurait été reversée en totalité à l'EPCI.

Un amendement sur le projet de Loi de Finances rectificative de 2022 et un amendement au projet de Loi de Finances 2023 ont été déposés.

La commission mixte paritaire a adopté le mardi 22 novembre la Loi de Finances rectificative pour 2022 en intégrant cet amendement. L'Assemblée Nationale et le Sénat viennent donc d'annuler les dispositions transférant de manière obligatoire tout ou partie de la taxe d'aménagement des communes au profit des intercommunalités.

Il n'y a donc aujourd'hui plus lieu de délibérer sur ce sujet, sauf accord local spécifique. La Loi des Finances rectificative prévoit la possibilité d'annuler les délibérations de reversement de la taxe d'aménagement.

Il est donc proposé d'annuler la délibération n°2022-084 du 14 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 VOIX POUR,

- **DÉCIDE** d'annuler la délibération n°2022-084 du 14 novembre 2022 « Partage de la Taxe d'aménagement – reversement de la part communale à la communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs »

*Votants : 14 – Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0*

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur la décision prise concernant l'acquisition des parcelles ZH 208 et ZH 216 « Les Nobles Pièces ». Après concertation et discussion, il est envisagé de prendre un Avocat afin de se faire aider dans les démarches administratives et réglementaires.

**Fin de la séance : 21h00**

#### **Délibérations votées lors de la séance :**

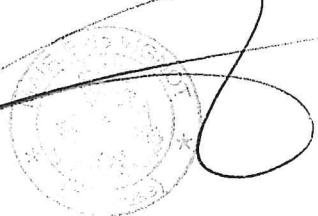
- 2022-094 :** Annulation de la délibération portant sur le partage de la taxe d'aménagement et le reversement de la part communale à la Codecom Commercy-Void-Vaucouleurs,

**Délibérées par le Conseil Municipal le 19 décembre 2022**

#### **SIGNATURES DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022**

**Le Maire,**

Nicolas MILLOT



**Le Secrétaire de séance,**

David SINAMA-POUJOLLE

